

Zeitschrift:	Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Herausgeber:	Le messager suisse de France
Band:	5 (1959)
Heft:	12
Rubrik:	Chronique fédérale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE FÉDÉRALE

★ ★ ★

Un fait unique dans l'histoire de la nouvelle Confédération.

C'est la première fois, depuis le 16 novembre 1848, jour de l'élection du premier Gouvernement fédéral de la nouvelle Confédération, que le 17 décembre 1959 les Chambres réunies en Assemblée fédérale procèdent à l'élection de la majorité du Conseil fédéral, c'est-à-dire de quatre nouveaux membres. En effet, les Conseillers fédéraux : Philippe Etter, Chef du Département de l'Intérieur depuis 1934, le Conseiller fédéral Hans Streuli, Grand Argentier depuis 1954, le Conseiller fédéral Thomas Holenstein, Ministre de l'Economie publique depuis 1955, et, enfin, le Conseiller fédéral, Giuseppe Lepori, Ministre des Transports depuis 1955 également, ont tous démissionné.

Que s'est-il passé dans un pays célèbre pour sa stabilité intérieure ?

M. Philippe Etter, doyen vénéré, qui aura 68 ans juste avant Noël, et fut à juste titre honoré lors de son jubilé de 25 ans au Conseil fédéral, avait depuis longtemps exprimé sa volonté de se retirer. Il vient d'accomplir une des tâches les plus importantes de son activité au sein du Gouvernement, l'assurance-invalidité, et il a assuré le financement et la construction du réseau important d'autoroutes. Cet homme fin et cultivé, resté simple et toujours alerte, à la fois fin lettré et excellent chasseur même au chamois, père de dix enfants, quatre fois Président, a mérité de la patrie. Il se retire entouré des vœux les meilleurs de tous les partis, homme droit, mais sans ennemis.

M. Hans Streuli est entré assez tard dans la politique fédérale, après avoir passé vingt ans au Gouvernement zurichois où le Trésorier radical, d'un esprit absolument indépendant, était considéré comme l'homme fort. C'est en décembre 1953, lorsque le socialiste Max Weber, dans un accès d'humeur, a quitté le Conseil, que les Chambres ont élu celui qui avait alors plus de 61 ans. Il se mit à la tâche, jusqu'à présent insoluble de créer un régime constitutionnel pour les impôts du fisc fédéral. Le 11 mai 1958, le peu-

ple et les cantons ont adopté cette œuvre magistrale. M. Streuli est entré dans sa 68^e année également et voudrait retourner aux bords du lac de Zurich. À le voir, c'est un homme particulièrement vif et entreprenant, qui ne porte guère son âge, mais la sagesse lui conseille de céder sa place à des forces nouvelles.

Malheureusement, ce bonheur, d'une œuvre harmonieusement accomplie, ne couronne pas la carrière brusquement interrompue des Conseillers fédéraux Holenstein et Lepori. Au cours de la session d'automne du Parlement, M. Holenstein fut saisi d'un malaise et conduit à l'hôpital. Il en est sorti, mais les médecins lui ont vivement conseillé de ne pas se présenter à la réélection. C'est ainsi qu'un magistrat extrêmement consciencieux et judiciaire, grand et honnête travailleur qui avait fait une élection exceptionnellement brillante en décembre 1954 et comme Président en l'an 1958, se retire à l'âge de 64 ans. Il est fatigué et usé, après avoir assuré le succès du nouveau tarif douanier et de la petite zone de libre-échange.

Un jour, plus tard, ce fut le tour de M. Giuseppe Lepori, né en 1902, Chef du Département des Postes et des Chemins de Fer, Tessinois trilingue et homme aussi fin que dévoué à la cause publique, de renoncer à sa charge. A vrai dire, il vient de passer de longs mois à l'hôpital, d'où il est heureusement sorti, mais sans avoir repris toutes les forces nécessaires pour le lourd fardeau qu'est celui d'un des sept gouvernants de la Confédération. Après cinq ans d'activité inlassable, il a réussi à faire élaborer une nouvelle loi sur les chemins de fer, d'assurer l'avenir de la télévision en Suisse, de renouer les contacts fructueux avec les Compagnies de Chemins de Fer des pays voisins et d'amener le tourisme, un bilan impressionnant de réalisations pour un homme qui fut un nouveau venu sur le plan fédéral quand il quitta le Gouvernement de son canton, en 1955.

M. Lepori ayant été Vice-Président, c'est maintenant à M. Max Petitpierre d'assumer la charge de Président pour 1960, après avoir été le premier citoyen du pays en 1950 et en 1955. C'est bien lui, Chef des Affaires extérieures depuis 15 ans, qui représente l'élément de la stabilité et la bonne tradition gouvernementale.

En décembre 1875, le Parlement avait également à élire quatre Conseillers fédéraux, dont trois le même jour et le quatrième une semaine plus tard, et en 1919 trois Conseillers fédéraux furent élus le même jour, le quatrième cinq semaines plus tard ; en 1954, trois membres du Gouvernement furent élus le même jour. Mais jamais encore la majorité du Gouvernement a passé le même jour, sauf naturellement dans les cas des rélections.

Trois et quatre partis.

Depuis 1848, et jusqu'en 1891, ce fut toujours le grand parti radical-démocratique, avec des nuances à droite et à gauche, de l'aile libérale à la section démocrate, qui fournit les hommes du Gouvernement. En 1891, ce fut le premier Conseiller catholique-conservateur qui entra au Gouvernement ; en 1919, le deuxième ; en 1929, le premier représentant du parti paysan ; en 1943, le premier socialiste, qui quitta le Conseil fédéral en 1953. Ainsi donc, la coalition était composée, depuis 1954, de trois radicaux, trois conservateurs et un paysan. Cette fois-ci, les socialistes revendentiquent deux sièges parmi les sept, et, en principe, les partis formant la majorité des Chambres sont d'accord. Il va sans dire que le parti socialiste aura à présenter ses candidats, puisque de tout temps le corps électoral, c'est-à-dire l'Assemblée fédérale réunie, a toujours eu un œil critique pour ceux qui aspirent à la plus haute responsabilité. Mais, il faut le dire : Les socialistes ont des hommes expérimentés et capables. Tout laisse donc prévoir une nouvelle formule de la coalition, tout en adhérant aux grandes teurs, deux socialistes et un paysan.

C'est là une innovation qui doit encore faire la preuve de son efficacité. Jusqu'à présent, les socialistes ont plutôt été du côté de l'opposition, tout en adhérant aux grandes lignes économiques, militaires et de politique étrangère du Conseil fédéral, moins peut-être pour la politique financière et quelquefois sociale, malgré le soutien que la gauche a donné à l'assurance invalidité.

Quelle que soit l'issue de la séance historique du 17 décembre, une page de la chronique fédérale sera tournée. Et nous assisterons à une séance des Chambres, qui sera riche en événements et nuances.

Hermann BOESCHENSTEIN (Berne)